

REGLEMENT INTERIEUR (musculation)

Toute personne abonnée au Club SRB MUSCULATION-FITNESS déclare se conformer au Règlement Intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les dispositions suivantes : (à voir également le guide sanitaire COVID)

1- Dispositions Générales

- Accès strictement réservé aux adhérents du Club, sur présentation de leur carte d'accès.
- Usage de la carte exclusivement réservé à son Titulaire
- Présence des enfants interdite dans l'enceinte du Club pour des raisons de sécurité.
- Inscription réservée aux personnes majeures (à partir de 16 ans avec accord parental écrit).
- Tout nouveau membre extérieur devra être parrainé (le parrain sera responsable du bon comportement de son filleul).
- Ranger le matériel après utilisation afin de permettre un nettoyage régulier de la salle.
- Les haltères et poids doivent être utilisés sur les sols appropriés (zone dédiée).
- Il est formellement interdit de surcharger les machines par des poids ou haltères.
- Interdiction de toucher aux TV.

2- Règles relatives à l'Hygiène et la Sécurité

- Emploi d'une serviette propre sur les appareils cardio, musculation et tapis de sol.
- Port de vêtements et de chaussures de sport spécifiques et exclusifs de tout autre utilisation.
- Nettoyer sa place et son matériel (cardio) après utilisation au moyen des produits de nettoyage prévus à cet effet.
- Respectez la propreté des douches et sanitaires, dans le cas contraire ils pourront être fermés pour désinfection.
- Les appareils sont mis à disposition des adhérents sans surveillance. Les adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation.
- Chaque adhérent s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement les secours.
- Il est fortement conseillé d'attendre l'arrivée d'un autre adhérent si on est seul à l'entraînement et être en possession d'un portable afin de pouvoir alerter les secours en cas de problème.
- Des casiers sont mis à disposition des adhérents afin de déposer les objets de valeurs exclusivement pour le temps de leur séance et doivent être libérés dès leur départ. Si le casier n'est pas libéré, les dirigeants du Club se réservent le droit d'ouvrir le casier et de ne conserver son contenu que pendant 8 jours.
- Il est fortement recommandé aux adhérents de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires, le Club n'assure aucune surveillance spécifique.
- Il est interdit d'uriner, de se raser dans les cabines de douche, une raclette est à votre disposition pour nettoyer le sol.

3- Dispositions diverses

- Les dirigeants se réservent le droit d'exclure du Club par lettre motivée avec Accusée de Réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les autres adhérents, ou non conformes au présent Règlement Intérieur ainsi que toute personne en possession de produits illicites : drogues, produits dopants (anabolisants stéroïdes, EPO, etc...) sera expulsée manu militari. Une plainte en justice sera déposée par l'association SPORTS REUNIS BELFORTAINS contre cette ou ces personnes.
- Chaque entrée dans la salle doit être prise en compte par le système d'accès HEITZ, il est donc obligatoire de badger son entrée et sa sortie.
- Les E.D.P. (engins de déplacement personnels motorisés) ; trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards sont interdits dans l'enceinte du Centre Benoit Frachon pour des raisons de sécurité (incendie, encombrement des locaux,...)

4- Surveillance et vidéo-protection de la salle

- La salle est placée sous vidéo-protection 24h/24h et 7j/7. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et archivées durant 30 jours. Elles sont ensuite automatiquement effacées par le système de gestion informatique (loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004)

5- Loi informatique et Libertés

- Le traitement informatique du dossier d'adhérent dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Le club ne fournira aucune de ces informations à qui que ce soit.

Je soussigné(e)

avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter dans sa totalité. Dans le contraire, je me verrai momentanément ou définitivement interdit d'accès à la salle. La cotisation restant évidemment acquise au Club SRB MUSCULATION-FITNESS.

Date et signature